



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 avril 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Avril 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 Mai 2000

**Résiliation du bail emphytéotique souscrit avec l'Association 'Le Chaleuil
dau pays niortais' pour une partie des immeubles de la Ferme de Chey**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles
FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M.
Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Jacques VANDIER

DELIBERATION D200218

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2000

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Résiliation du bail emphytéotique souscrit avec l'Association 'Le
Chaleuil dau pays niortais' pour une partie des immeubles de la
Ferme de Chey**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par bail emphytéotique en date du 18 Mars 1995, publié à la conservation des Hypothèques de Niort, le 9 Mai 1995 - volume 1995p n° 2983, la Ville de NIORT, propriétaire de la ferme de Chey a loué à l'Association "Le Chaleuil dau Pays Niortais" une partie des bâtiments et des terrains attenants pour une durée de 30 ans.

Les bâtiments d'exploitation déjà à l'état vétuste ont subi de gros dégâts lors de la tempête du 27 Décembre 1999 notamment aux toitures. La faiblesse des moyens financiers dont dispose l'association d'une part et les investissements élevés à réaliser pour réparer d'autre part, rendent ledit bail sans objet.

C'est pourquoi, je vous propose de vous prononcer sur la résiliation de ce bail.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire à signer l'acte de résiliation du bail emphytéotique souscrit le 18 Mars 1995 entre la Ville de Niort et l'Association "Le Chaleuil Dau Pays Niortais", les frais de résiliation étant supportés par la Ville de NIORT.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 41 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)